



## TARIFICATION DES SERVICES (Règlement 547-2019) – Annexes pour 2026

### ANNEXE 1 – ADMINISTRATION ET GREFFE

Les tarifs suivants sont applicables pour tous les services rendus par la Ville :

SERVICES	TARIFS	TAXES	NOTES	GL 01-____-__
Photocopie (en noir et blanc)	0,48 \$/ page *max : 500 copies	Incluses	Gratuit pour les organismes qui fournissent leurs feuilles. *Pour toute demande supplémentaire, le formulaire de don doit être rempli. <i>RÉF. NOTE 1</i>	01-23411
Télécopieur	1 \$ sans frais 2 \$ interurbain	Incluses	Maximum 2 pages. Page supplémentaire : 0,50 \$ chacune. Gratuit pour les organismes.	01-23411
Plan général des rues ou tout autre plan	4,70 \$/ feuillet	Incluses	<i>RÉF. NOTE 1</i>	01-23411
Chèque non compensé (sans provision et arrêt de paiement)	40 \$	Exonéré		01-23419
Confirmation de taxes foncières	20 \$/ dossier	Exonéré	Au besoin, facturation mensuelle pour les institutions et/ou notaires.	01-23411
Épinglette de la Ville	3 \$	Incluses		01-23419
Licence pour chien	35 \$/ chien 125 \$/ chenil			01-24900
Assermentation ou certification d'une copie	5 \$	Incluses	Par serment ou copie	01-23419
Copie d'un règlement municipal	0,48 \$/ page	Incluses	<i>RÉF. NOTE 1</i> Ne pouvant excéder la somme de 35 \$	01-23411
Liste des électeurs ou des personnes habiles à voter lors d'un référendum	0,01 \$/ nom	Exonéré	<i>RÉF. NOTE 1</i>	01-23411

**NOTE 1 :** Tarif établi en vertu règlement sur les frais exigibles pour la transcription, la reproduction et la transmission de documents et de renseignements personnels (L.R.Q., c. A-2.1, r.3) en vigueur.

SERVICES	TARIFS	TAXES	NOTES	GL 01-____-__
Frais de vente pour non-paiement des taxes après l'expédition de l'avis initial. Ces frais comprendront notamment, le cas échéant : <ul style="list-style-type: none"> <li>- les taxes municipales, les intérêts et les pénalités impayés;</li> <li>- les taxes scolaires et les intérêts impayés;</li> <li>- les frais de publication de l'avis dans le journal;</li> <li>- les frais reliés à l'avis expédié par courrier recommandé;</li> <li>- les frais de recherche de titre de propriété;</li> <li>- les frais d'inscription au bureau de la publicité des droits;</li> <li>- les frais de radiation au bureau de la publicité des droits;</li> <li>- les frais du bureau de la publicité des droits pour la préparation de l'état de collocation;</li> <li>- les droits et honoraires au ministre des Finances du Québec, représentant 3 % du prix de la vente;</li> </ul>	Coût réel	N/A		
Certificat d'adjudication à l'adjudicataire dans le cadre de la vente pour non-paiement des taxes en vertu de l'article 531 de la <i>Loi sur les cités et villes</i> (L.R.Q., c. C-19)	Coût réel	Exonéré	Tarif établi en vertu de la <i>Tarifification des produits et services du registre foncier du cadastre</i> en vigueur	01-23411

## ANNEXE 2 – ÉVALUATION ET TAXATION

Les tarifs suivants sont applicables pour tous les services rendus par la ville et sont exigibles lors d'une demande de révision du rôle d'évaluation foncière :

SERVICES	TARIFS	TAXES	NOTES	GL 01-____-__
Lorsque la demande de révision porte sur une unité d'évaluation dont la valeur foncière inscrite au rôle est inférieure ou égale à 100 000 \$	40 \$	Exonéré		01-23419
Lorsque la demande de révision porte sur une unité d'évaluation dont la valeur foncière inscrite au rôle est supérieure à 100 000 \$ et inférieure ou égale à 249 999 \$	60 \$	Exonéré		01-23419
Lorsque la demande de révision porte sur une unité d'évaluation dont la valeur foncière inscrite au rôle est supérieure à 250 000 \$ et inférieure ou égale à 499 999 \$	75 \$	Exonéré		01-23419
Lorsque la demande de révision porte sur une unité d'évaluation dont la valeur foncière inscrite au rôle est supérieure à 500 000 \$ et inférieure ou égale à 999 999 \$	150 \$	Exonéré		01-23419
Lorsque la demande de révision porte sur une unité d'évaluation dont la valeur foncière inscrite au rôle est supérieure à 1 000 000 \$ et inférieure ou égale à 1 999 999 \$	300 \$	Exonéré		01-23419
Lorsque la demande de révision porte sur une unité d'évaluation dont la valeur foncière inscrite au rôle est supérieure à 2 000 000 \$ et inférieure ou égale à 4 999 999 \$	500 \$	Exonéré		01-23419
Lorsque la demande de révision porte sur une unité d'évaluation dont la valeur foncière inscrite au rôle est supérieure à 5 000 000 \$	1 000 \$	Exonéré		01-23419

## ANNEXE 3 – PERMIS ET URBANISME

Les tarifs suivants sont applicables pour tous les services rendus par la division de l'urbanisme et des permis :

SERVICES	TARIFS	TAXES	NOTES	GL 01- ____ - ____
<b>Permis de lotissement</b> - Tarif de base - Par lot supplémentaire	30 \$ 2 \$	Exonéré		01-24100
<b>Permis de construction</b> a) Construction résidentielle (nouvelle) / chalet - premier logement - logement additionnel b) Transformation / agrandissement ou addition de bâtiment complémentaire (résidentiel) Adaptation de domicile pour une personne handicapée c) Nouvelle construction (autre que résidentielle) d) Transformation / agrandissement / addition de bâtiment complémentaire (autre que résidentiel)	100 \$ 50 \$ 20 \$ / 50 \$ Gratuit 125 \$ / 1 000 \$ 25 \$ / 1 000 \$	Exonéré	1 \$ par 1000 \$ (complet) de coût de travaux. 1 \$ par 1000 \$ (complet) de coût de travaux. 1 \$ par 1000 \$ (complet) de coût de travaux.	01-24100
<b>Certificat d'autorisation</b> a) Excaver le sol b) Modifier configuration terrain par travaux de déblai ou remblai c) Rénover une construction (bâtiment résidentiel) d) Rénover une construction (bâtiment autre que résidentiel) e) Déplacer une construction - bâtiment principal - bâtiment complémentaire f) Démolir une construction (ou partie de) - bâtiment principal - bâtiment complémentaire g) Construire, installer, remplacer ou modifier une affiche, une enseigne ou un panneau-réclame h) Installation d'une piscine	20 \$ 20 \$ 20 \$ 30 \$ 60 \$ 1 \$ / 1 000 \$ 20 \$ 10 \$ 15 \$ 10 \$ 30 \$ 30 \$	Exonéré	Tarif de base. Coût de travaux d'au plus 10 000 \$. Coût de travaux entre 10 000 \$ et 100 000 \$. 1 \$ par 1000 \$ (complet) de coût de travaux > 100 000 \$.  Sous réserve des exclusions prévues au zonage.  Hors terre ou creusée et ses accessoires.	01-24100

i) Installer une tour de télécommunication	200 \$			
j) Installer une clôture	20 \$			
k) Installer un système individuel de traitement d'eaux usées	25 \$		Ou collectif.	
l) Installer un système individuel d'alimentation en eau potable (puits)	25 \$		Ou collectif.	
m) Abattage d'arbres de 15 cm ou plus de diamètre	10 \$		Zones situées dans le périmètre urbain.	
n) Déboisement et coupe forestière	20 \$		Zones situées à l'extérieur du périmètre urbain.	
o) Ouverture d'un nouvel établissement ou changement d'usage	30 \$		Ou modification d'usage autre que résidentiel.	
p) Ajout d'un logement	50 \$			
q) Aménager un espace de chargement / déchargement	50 \$			
r) Construire un mur de soutènement	20 \$			
<b>Travaux sans permis de construction ou certificat d'autorisation</b>				01-25000
Lorsque constatés par une visite de l'inspecteur municipal ou sur réception d'un certificat de l'évaluateur confirmant la situation	50 \$	N/A	À ce montant s'ajoute le coût du permis ou du certificat d'autorisation.	
Demande de dérogation mineure	500\$	Exonéré	À titre de frais pour l'ouverture du dossier et l'étude de la demande par le CCU, plus frais de publication de l'avis public prévu par la loi (dans un journal, si requis).	01-24100
Demande de modification des règlements d'urbanisme	700\$	Exonéré	Advenant le refus de la demande après analyse par le conseil municipal, un remboursement de 300 \$ sera effectué.	01-24100
Projet particulier de construction de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)	1 200\$	Exonéré	Les frais exigibles pour l'étude de la demande de PPCMOI sont de 1 200 \$. En cas de refus de la demande par résolution du Conseil municipal, 500 \$ seront remboursés au requérant.	01-24100
Colporteur (S.Q.-25-05)	500 \$	Exonéré	Ne peut excéder 30 jours consécutifs	01-24100
Commerçant itinérant (S.Q.-25-05)	500 \$ / 1 000 \$	Exonéré	Résident / Non-résident de la MRC	01-24100
Exploitant d'un camion-cuisine (S.Q.-25.05)	50 \$/ jour 100 \$/ jour	Exonéré	Résident dans la MRC de Maria-Chapdelaine Non-résident de la MRC de Maria-Chapdelaine	01-24100
Chenil (plus de 2 chiens)	35\$ 125 \$	Exonéré	Permis unique pour la durée complète de l'usage Usage : Doit être renouvelé chaque année	01-24100

## ANNEXE 4 – AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Les tarifs suivants sont applicables pour tous les services rendus par la direction générale :

SERVICES	TARIFS	TAXES	NOTES	GL 01- ____ - ____
Transaction de vente de terrains appartenant à la Ville (parc des maisons mobiles)	15,00 \$/ m <sup>2</sup>	Taxable	Avenue des Cerisiers, rue des Cormiers (pour tout terrain faisant partie du nouveau développement) Plus 15 % de frais d'administration.	01-27300
Transaction de vente de terrains appartenant à la Ville (parc industriel Est)	Variable	Taxable	Lots : 6284916, 6301009, 6301010, 6301011, 6301012, 6301013, 6301014, 6301015, 6301016, 6301017, 6301018, 6301020, 6301021 et 6301022. Plus 15% de frais d'administration.	01-27200
Transaction de vente de terrains appartenant à la Ville (tout autres terrains)	Variable	Taxable	Plus 15 % de frais d'administration, pour un maximum de 1 500 \$ de frais d'administration par dossier.	Voir avec le Directeur des finances

## ANNEXE 5 – TRAVAUX PUBLICS

Les tarifs suivants sont applicables pour tous les services rendus par le service des travaux publics :

SERVICES	TARIFS	TAXES	NOTES	GL 01-____-__
Démolition et construction d'un nouveau trottoir ou d'une nouvelle bordure (en tout ou en partie)	Coût réel selon le taux horaire en vigueur	Exonéré	Auquel s'ajoutent 15 % de frais d'administration, pour un maximum de 1 000 \$ de frais d'administration par dossier.	01-23430 ou 01-27610 (si partage de frais)
Branchement de services d'aqueduc ou d'égout	Coût réel selon le taux horaire en vigueur	Exonéré	Auquel s'ajoutent 15 % de frais d'administration, pour un maximum de 1 000 \$ de frais d'administration par dossier.	01-23440 ou 01-27610 (si partage de frais)
Canaliser ou modifier un fossé longeant une propriété	Coût réel selon le taux horaire en vigueur	Exonéré	Auquel s'ajoutent 15 % de frais d'administration, pour un maximum de 1 000 \$ de frais d'administration par dossier.	01-23440
Tous autres travaux effectués par les travaux publics et non prévus expressément dans le présent règlement	Coût réel selon le taux horaire en vigueur	Exonéré	Auquel s'ajoute les coûts des avantages sociaux, de repas et de kilométrage, et 15 % de frais d'administration.	01-23430
Dommages causés à la propriété de la Ville	Coût réel selon le taux horaire en vigueur	Exonéré	Auquel s'ajoute les coûts des avantages sociaux, de repas et de kilométrage, et 15 % de frais d'administration.	Trsp. 01-23430 Adm. 01-23419 Hyg. 01-23440
Travaux d'entretien et de restauration de borne d'incendie	Coût réel	Exonéré	Auquel s'ajoutent 15 % de frais d'admin.	01-23440
Inspection et hivernage des bornes d'incendie	75 \$/ borne	Exonéré		01-23440
Remplissage de camion-citerne à l'hôtel de ville	100 \$/ voyage	Exonéré		01-23440
Compteurs d'eau (fourniture, installation, déplacement, remplacement, vérification)	Coût réel	Exonéré		À venir
Compteurs d'eau (selon diamètre)	* __\$	Taxé	Coût révisé annuellement selon le fournisseur. À compter de janvier 2022.	01-24400
Compteurs d'eau – Demande de vérification par le propriétaire Dépôt exigé (règlement 550-2019)	100 \$ + autres frais	Exonéré	Dépôt (100 \$) remboursable si le compteur s'avère défectueux.	01-23440
Inspection par caméra, vérification ou débouchage de conduite	75 \$/ heure 75 \$ + coût réel selon taux en vigueur	Exonéré	Sur les heures régulières En dehors des heures régulières	01-23440

Fermer ou ouvrir l'entrée d'eau	75 \$ Coût réel selon taux en vigueur	Exonéré	Sur les heures régulières En dehors des heures régulières ou non planifié *Un seul frais est chargé si la réouverture est effectuée dans la même journée.	01-23440
Réparation de pavage	75 \$/ m <sup>2</sup>	Exonéré		01-23430
Main-d'œuvre d'un employé du service des travaux publics	Coût réel selon le taux horaire en vigueur	Exonéré	Auquel s'ajoutent les coûts des avantages sociaux, repas et kilométrage	Trsp. 01-23430 Hyg. 01-23440
Location de véhicules ou d'équipements suivants (avec opérateur et frais de carburant) (en urgence ou dépannage)  - Camionnette - Camion avec benne 2 tonnes - Camion 10 roues - Camion de service - Excavatrice - Balai mécanique - Génératrice - Pompe électrique - Camion écoreur d'égout - Tondeuse 60 pouces - Détecteur de conduite - Détecteur de métal - Niveau linéaire - Niveau rotatif - Dégeleuse à vapeur - Balai-traîneur (Waldon) - Tige Forage Horizontale	85 \$/ heure 115 \$/ heure 135 \$/ heure 115 \$/ heure 185 \$/ heure 165 \$/ heure 50 \$/ heure 20 \$/ heure 140 \$/ heure* 75 \$/ heure 40 \$ 40 \$ 20 \$ 40 \$/ jour 150 \$/ heure 90 \$/ heure 150 \$/ heure	Exonéré	*Pour une période minimum de trois (3) heures par déplacement, (plus salaires, si applicables)  Plus le frais de dégauchissement du matériel endommagé  Auquel s'ajoute le coût du propane, les salaires et avantages sociaux	Trsp. 01-23430 Hyg. 01-23440
Fossé et ponceau	Coût réel	Exonéré	Auxquels s'ajoutent 15 % de frais d'admin.	01-23450

## ANNEXE 6 – LOISIRS ET CULTURE

Les tarifs suivants sont applicables pour tous les services rendus par la direction des loisirs :

SERVICES	TARIFS	TAXES	NOTES	GL 01-____-__
<b>Location de ressources matérielles</b> - Système de son - Barrière - Table de pique-nique - Table pliante - Cône (petit) - Cône (grand) - Dossard à bandes réfléchissantes	150 \$ / jour 5 \$/ unité 5 \$/ unité 5 \$/ unité 3 \$/ unité 5 \$/ unité 5 \$/ unité	Taxable Taxable Taxable Taxable Taxable Taxable		01-23474-011
<b>Location de salles de réunion</b> - Salle du conseil de l'hôtel de ville - Pour une activité destinée à des jeunes de moins de 18 ans  - Centre sportif – complet (ex. exposition, foire), (tarif estival)  - Centre sportif – petite salle à l'étage (cap. 60 pers.) - Centre sportif – grande salle à l'étage (cap. 161 pers.) - Centre sportif – grande et petite salle à l'étage (cap. 238 pers.) - Centre sportif – hall (cap. 60 pers.) - Centre communautaire cours  - Chute à l'Ours – Salle Louis-Ovide-Bouchard (cap. 178 pers.) - Chute à l'Ours – Refuge de l'ours (cap. 100 pers.) - Chute à l'Ours - Location du restaurant (événement) - Chute à l'Ours - Location du restaurant (réunion)	30 \$ Gratuit  *600 \$/jour *39.26 \$/h 110 \$ 175 \$ 275 \$ 130\$ 25\$/h  275 \$ *115 \$ **150 \$ **75 \$	Taxable  Taxable Taxable Taxable Taxable Taxable  Taxable Taxable Taxable	Gratuit lors de réunions des O.B.N.L.  *Durée de l'événement (personnel inclus) *Préparation et désinstallation (main d'œuvre) *Pour les organismes, le tarif de location pour les salles du centre sportif est à 25 \$/heure.  *Remboursement de 25 \$ pour les voyageurs et 60 \$ pour les saisonniers si le ménage est fait. Des frais de conciergerie peuvent être ajoutés selon l'état dans lequel toute salle est laissée. ** En dehors des heures d'ouverture au grand public (ex : relai motoneige, restaurant estival)	01-23419 (Ville)  01-23473-051 (CS)  01-234-11 (CAO)
<b>Activités</b> - Cours et ateliers culturels et sportifs - Hockey mineur et patinage artistique - Frais d'administration pour formateur  - Frais d'administration pour formateur hors locaux - Piscine extérieur	Coût réel  17.75 \$/pers.  13 \$/cours  8 \$/cours 73,93 \$/heure	Taxable Taxable Taxable  Taxable Taxable	Tarif basé selon le coût d'opération direct (personnel et matériel) + 15 % frais admin. Refacturé à l'organisme.  Programmation et médias sociaux uniquement	01-23483-000

Affutage de patins	8 \$/paire	Incluses		01-23473-071	
<b>Location de glace</b>					
- Ligue	127 \$/heure	Taxable		01-23473-011	
- Libre	139 \$/heure	Taxable		01-23473-012	
- Organismes	80 \$/heure	Taxable			
- Éperviers Junior AA	Voir note*		*Selon entente spécifique	01-23473-010	
- Écoles de Normandin	Voir note*		*Selon entente spécifique	01-23473-010	
- Autres écoles	62 \$/heure	Taxable		01-23473-010	
<b>Chute à l'Ours</b> (voir grille de location dernière page)					
- Location de terrain – chalets privés	*756.83 \$	Taxable	*Indexé chaque année selon l'indice des prix à la consommation de la province de Québec de l'année précédente. <i>(Tel que stipulé dans le bail)</i> . <a href="http://www.statcan.gc.ca">www.statcan.gc.ca</a> (Tableau indice des prix à la consommation, province de Québec, moyenne annuelle, non désaisonnalisé)	01-23474-015	
- Collecte des déchets – chalets privés	*118.69 \$/h	Taxable		01-23474-015	
- Service d'eau potable – chalets privés	337.58 \$	Taxable		01-23474-015	
- Service d'eau potable – chalets privés (ajout pour l'hiver)	30.00 \$	Taxable		01-23474-015	
- Service des eaux usées – chalets privés	197.87 \$	Taxable		01-23474-015	
- Service des eaux usées – chalets privés (liquides seulement)	49.47 \$	Taxable		01-23474-015	
- Location de terrain – camping saisonnier 3 services	2 150.00 \$	Taxable		01-23474-022	
- Location de terrain – camping saisonnier 2 services	1 950.00\$	Taxable		01-23474-022	
- Location de terrain – camping sans services	1 600.00\$	Taxable		01-23474-022	
- Droit d'installation d'un gazebo et/ou patio – camping saisonnier	50.00 \$	Taxable		01-23474-022	
- Camping saisonnier – hivernement	85.00 \$	Taxable		01-23474-022	
- Saisonnier – Chien	25,00 \$	Taxable		01-23474-030	
- 2e appareil d'air climatisé	100.00 \$	Taxable		01-23474-022	
- Stationnement de roulotte (terrain dédié à cet effet)	50.00 \$	Taxable		01-23474-022	
- Vélo ou trottinette électrique	25.00\$/chacun	Taxable		01-23474-022	
Entrée journalière au Site touristique Chute à l'Ours	5 \$/ adulte* 4 \$/ < 18 ans* Gratuit : ≤ 3 ans	Incluses Incluses		<b>*Gratuit pour les résidents de Normandin</b>	01-23474-023
Passeport Chute à l'Ours (carte d'entrée annuelle)	Individuel : 30 \$ Familial : 40 \$	Incluses Incluses			
<b>Camp de jour</b>		Exonéré		Des tarifs réduits peuvent s'appliquer pour l'inscription de plus d'un enfant d'une même famille.  Les frais des sorties sont à ajouter.  *Gratuit si forfait de 8 semaines.	01-23481
Résident	90 \$/sem.				
Non-résident	95 \$/sem.				
Service de garde*	*4 \$/jour				

## ANNEXE 7 - BIBLIOTHÈQUE

Les tarifs suivants sont applicables pour tous les services de la bibliothèque :

SERVICES	TARIFS	TAXES	NOTES	GL 01-____-__
Abonnement annuel résidants et organismes reconnus	Gratuit		Sur présentation d'une pièce d'identité et d'une preuve de résidence.	01-23477-013
Abonnement annuel non-résident				
- Adulte	10 \$	Exonéré	La signature d'un parent au moment de l'inscription est obligatoire pour les moins de dix-huit (18) ans.	
- Enfant	5 \$	Exonéré		
- Famille	25 \$	Exonéré		
Remplacement de la carte de membre de la bibliothèque	3 \$	N/A		
Location de document				01-23477-019
- Nouveauté (best-seller)	2 \$	Non taxable	Maximum de cinq (5) prêts par abonné	
Frais de retard		N/A	L'utilisateur perd ses privilèges d'emprunt dès qu'il a accumulé un montant de 5 \$ impayé à son dossier	01-23477-016
- Livre (nouveauté)	25 ¢/ jour/ doc.			
- Livre (sauf nouveauté), CD et DVD	10 ¢/ jour/ doc.			
Matériel perdu ou endommagé		N/A	Frais d'administration de 5 \$ par document en cas de perte, destruction ou détérioration du document	
- Document	Coût réel			
- Bris mineur	2 \$			
Photocopie	0,48 \$/ page	Incluses	<i>RÉF. : NOTE 1</i>	01-23477-017
Télécopie	1 \$ sans frais 2 \$ interurbain	Incluses Incluses	Maximum 2 pages. Page supplémentaire : 0,50 \$ chacune.	01-23477-017
Informatique				01-23477-017
- Impression noir et blanc (laboratoire informatique)	0,48 \$/ page	Incluses		
Service de prêt entre bibliothèque (PEB)		N/A	Limite de trois (3) réservations par usager	01-23477-016
- Prêt	Gratuit		*Selon modalités de la bibliothèque prêteuse	
- Frais de retard	10 ¢/ jour/ doc.			
- Matériel perdu ou endommagé	*Voir note			

**TARIFICATION 2026**

		TARIF RÉGULIER AVANT TAXES	
		HAUTE SAISON	BASSE SAISON
Chalets sur pilotis 39 à 41	Nuitée	208.29 \$	177.05 \$
	Semaine	1 249.74 \$	1 062.30 \$
Chalets 32 à 38	Nuitée	224.16 \$	190.54 \$
	Semaine	1 344.96 \$	1 143.24 \$
Chalets 28 et 29	Nuitée	256.99 \$	218.44 \$
	Semaine	1 541.94 \$	1 310.64 \$
Chalets 3 et 22	Nuitée	191.04 \$	162.38 \$
	Semaine	1 146.24 \$	974.28 \$
Chalets 18 à 21	Nuitée	148.67 \$	126.37 \$
	Semaine	891.02 \$	758.22 \$
Chalets 7, 11 et 24	Nuitée	167.30 \$	142.20 \$
	Semaine	1 003.80 \$	853.20 \$
Motels (occ. Simple)	Nuitée	156.49 \$	133.02 \$
	Semaine	938.94 \$	798.12 \$
Terrains 3 services 50 ampères	Nuitée	73.48 \$	62.46 \$
	Semaine	440.88 \$	374.76 \$
	Mois	1 322.64 \$	1 124.28 \$
Terrains 3 services 30 ampères	Nuitée	64.91 \$	55.17 \$
	Semaine	389.46 \$	331.02 \$
	Mois	1 168.38 \$	993.06 \$
Terrains 2 services 30 ampères	Nuitée	57.56 \$	48.93 \$
	Semaine	345.36 \$	293.58 \$
	Mois	1 036.08 \$	880.74 \$
Terrains sans services	Nuitée	47.76 \$	40.60 \$
	Semaine	286.56 \$	243.60 \$
	Mois	859.68 \$	730.80 \$
Saisonnier 3 services	2 150.00 \$		
Saisonnier 2 services	1 950.00 \$		
Saisonnier nature	1 600.00 \$		

**\* Haute saison du 14 juin à la fête du travail.**

**TARIFICATION 2027**

		TARIF RÉGULIER AVANT TAXES	
		HAUTE SAISON	BASSE SAISON
Chalets sur pilotis 39 à 41	Nuitée	218.70 \$	185.90 \$
	Semaine	1 312.22 \$	1 115.38 \$
Chalets 32 à 38	Nuitée	235.37 \$	200.07 \$
	Semaine	1 412.24 \$	1 200.40 \$
Chalets 28 et 29	Nuitée	269.84 \$	229.36 \$
	Semaine	1 618.89 \$	1 376.06 \$
Chalets 3 et 22	Nuitée	200.59 \$	170.50 \$
	Semaine	1 203.53 \$	1 023.00 \$
Chalets 18 à 21	Nuitée	156.10 \$	132.69 \$
	Semaine	936.62 \$	796.13 \$
Chalets 7, 11 et 24	Nuitée	175.66 \$	149.31 \$
	Semaine	1 053.97 \$	895.87 \$
Motels (occ. Simple)	Nuitée	164.32 \$	139.67 \$
	Semaine	985.90 \$	838.01 \$
Terrains 3 services 50 ampères	Nuitée	77.15 \$	65.58 \$
	Semaine	462.92 \$	393.48 \$
	Mois	1 388.75 \$	1 180.44 \$
Terrains 3 services 30 ampères	Nuitée	68.16 \$	57.93 \$
	Semaine	408.94 \$	347.60 \$
	Mois	1 226.82 \$	1 042.80 \$
Terrains 2 services 30 ampères	Nuitée	60.44 \$	51.37 \$
	Semaine	362.63 \$	308.24 \$
	Mois	1 087.90 \$	924.72 \$
Terrains sans services	Nuitée	50.15 \$	42.63 \$
	Semaine	300.92 \$	255.78 \$
	Mois	902.75 \$	767.34 \$
Saisonnier 3 services	2 300.00 \$		
Saisonnier 2 services	2 100.00 \$		
Saisonnier nature	1 675.00 \$		

**\* Haute saison du 14 juin à la fête du travail.**